

RÉGLEMENTATION THERMIQUE

RT 2012 : les immeubles neufs de logements conservent leur statut spécifique

Le régime spécial accordé par la RT 2012 aux immeubles neufs d'habitation va être maintenu jusqu'au 31 décembre 2019, alors même qu'il devait disparaître à la fin de l'année 2017. L'arrêté a été publié le 24 décembre dernier. Pour rappel, cette dérogation leur permet de justifier d'une consommation d'énergie primaire (Cep) inférieure à 57,5 kWh/m².an contre 50 kWh/m².an pour les autres types de bâtiments.

Le gouvernement rappelle que, lors de la consultation publique réalisée du 27 novembre au 17 décembre 2017, « très peu d'avis ont argumenté sur la base d'éléments chiffrés d'impact permettant de saisir l'ordre de grandeur de la disposition en matière de surcoût à l'investissement, d'économie à attendre en termes de factures énergétiques, ou encore d'impact sur les émissions de gaz à effet de serre ». Par conséquent, « le maintien pour deux ans des exigences de performance énergétique de la RT 2012 à 57,5 kWh/m².an apparaît acceptable au regard des surcoûts générés par la disposition et du niveau d'économie de dépenses énergétiques associées ».

Cette décision a été critiquée par les acteurs des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie* qui déplorent le risque de « ralentir l'atteinte des objectifs de développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique » alors que les technologies sont aujourd'hui maîtrisées et utilisées. ●

*Association française des professionnels de la géothermie (AFPG), Efficnergie, Enerplan, Gesec, Cler, Syndicat des énergies renouvelables, Isolons la terre contre le CO₂

GARONS

Isolation en verre cellulaire pour la rénovation de la toiture d'une base militaire

Construit en 1992, le pôle restauration de la base de défense Nîmes-Orange-Laudun à Garons dans le Gard a bénéficié d'une rénovation de l'étanchéité de ses 3 200 m² de toiture-terrasse. Les exigences de performance énergétique imposaient une résistance thermique de la toiture $R > 4 \text{ m}^2 \cdot \text{K}/\text{W}$, alors que la hauteur des acrotères ne permettait pas la mise en œuvre d'un isolant trop épais. Pour répondre à l'ensemble de ces critères, le choix du produit s'est porté sur une isolation en verre cellulaire (Foamglas T3+ de Pittsburgh Corning) de 150 mm d'épaisseur ($\lambda = 0,036 \text{ W}/\text{m}/\text{K}$). L'ensemble des composants du système, mis en œuvre par l'agence de Montpellier de Soprema Entreprises, a été fixé par collage en plein. Les travaux ont été réalisés en quelques mois courant 2017. ●



© Foamglas

NUMÉRIQUE

La plateforme BIM du PTNB ouverte à tous les professionnels de la construction

Après avoir été testée pendant 18 mois par 250 utilisateurs, la Plateforme numérique du bâtiment initiée par le Plan transition numérique dans le bâtiment (PTNB) est entrée, en novembre 2017, en phase d'expérimentation à grande échelle pour une période de six à huit mois. Développée par le CSTB en collaboration avec les organisations et les pouvoirs publics pour accompagner les acteurs de la construction dans la transition numérique, elle est aujourd'hui mise à disposition gratuitement des TPE/PME.

La plateforme rassemble des outils de collaboration usuels ou innovants adaptés aux besoins des petites entreprises et à leurs projets.

Elle est interopérable et complémentaire avec les plateformes et logiciels métiers existants. « Elle présente un triple intérêt, souligne le PTNB. Elle rassemble tous les acteurs des projets autour d'un outil et d'un langage communs, elle permet de partager l'information, à distance, de façon simple et dématérialisée et fait bénéficier de services pratiques et fonctionnels permettant de faciliter l'usage du BIM. »

Les services seront enrichis progressivement d'ici à la mi-2018 grâce notamment à l'appel à manifestations lancé par le PTNB fin 2017 afin de faire émerger et d'identifier les solutions techniques à forte valeur ajoutée pour les TPE/PME. ●